

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 40 (1899), p. 175-176

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__175_0

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

1°.

Les Valeurs étrangères et les lois d'impôt. — Traité pratique contenant les règles de perception en matière de titres ou de biens des sociétés étrangères en France et de fonds d'Etat étrangers, par M. Maurice Jobit, sous-inspecteur de l'Enregistrement à Paris (1).

Nous avons eu déjà l'occasion d'appeler l'attention de nos confrères de la *Société de statistique* sur les travaux de M. Jobit, lors de la publication de son premier traité sur le *Régime fiscal des valeurs mobilières étrangères en France*, dont il a ensuite donné un abrégé dans son étude sur *les Titres étrangers et la loi fiscale*.

Aujourd'hui, M. Jobit vient d'écrire un traité pratique sur *les Valeurs étrangères et les lois d'impôt*, dont la préface est due à la plume si autorisée, en matière financière et économique, de M. Paul Delombre.

Cet ouvrage n'est pas, ainsi qu'on pourrait le craindre en lisant les titres que nous venons de rappeler, une simple réédition des études précédentes de l'auteur. Les dispositions législatives inscrites dans les lois de finances du 28 décembre 1895 et du 13 avril 1898 ont, en effet, modifié assez profondément la législation pour qu'un commentaire nouveau fût devenu nécessaire, non seulement aux percepteurs de l'impôt, mais aux porteurs de titres, peu familiers habituellement avec les textes plus ou moins rébarbatifs de nos lois fiscales.

M. Jobit nous donne ce commentaire indispensable. Mais, au lieu d'un appendice dont il eût fallu rapprocher les indications de celles contenues dans les ouvrages auxquels il se serait adapté, en faisant le départ entre les prescriptions maintenues et celles devenues sans objet, l'auteur reprend la législation dans son ensemble, et le commentaire des dispositions nouvelles vient prendre sa place logique dans le traité.

On trouve ainsi, dans l'ouvrage nouveau, l'indication exacte et raisonnée : dans la première partie, des faits qui rendent exigible la triple taxe annuelle (chap. 1^{er}), en ce qui touche en France les titres des sociétés, villes, provinces, corporations étrangères et établissements publics étrangers, les obligations qui incombent personnellement, pour leurs

(1) 1 vol. in-8° (1898), librairie Guillaumin et C^{ie}, 14, rue Richelieu, Paris.

titres et biens en France, aux sociétés et compagnies étrangères, celles qui incombent aux porteurs de titres des sociétés non abonnées et à tous intermédiaires lors de la première manifestation d'existence des titres en France; — dans la deuxième partie, des conditions d'exigibilité du droit de timbre et de la liquidation et du paiement des droits et amendes sur les titres de rentes et effets publics des gouvernements étrangers; — dans la troisième partie, de ce qu'il est indispensable de bien connaître pour l'exécution des prescriptions très délicates de la loi du 13 avril 1898. Cette troisième partie est suivie d'un exposé sommaire des législations étrangères concernant les taxes fiscales faisant l'objet du traité.

Si nous ajoutons que des formules et modèles relatifs notamment aux engagements à souscrire par les sociétés étrangères et les représentants responsables de ces sociétés, ainsi que les textes des documents législatifs complètent cet important volume, on en comprend toute l'utilité pratique étant donné le nombre considérable de titres étrangers existant en France.

M. Jobit nous permettra toutefois de lui adresser un reproche. Il n'est pas statisticien, et les quelques chiffres qu'il nous donne (1 page sur 626) sont insuffisants à nous renseigner sur l'importance exacte et croissante de la circulation, dans notre pays, des valeurs étrangères. Il serait vivement à désirer que l'auteur portât de ce côté ses investigations patientes et méthodiques et nous renseignât plus complètement à cet égard dans la prochaine édition de son très utile et très intéressant travail.

LÉON SALEFRANQUE.

2°

Introduzione alla Economia matematica, par MM. F. VIRGILII et C. GARIBALDI.

MM. les professeurs Filippo Virgilio, de l'Université de Sienne, et Cesare Garibaldi, de l'École navale de Gênes, viennent de publier un fort intéressant ouvrage sur l'application des mathématiques à l'économie politique.

Dans une brève introduction, les auteurs s'efforcent de démontrer la légitimité de l'application des mathématiques à l'économie politique. Depuis longtemps, à la vérité, la cause est gagnée, les travaux de Walras, de Pareto, de Barone, de Jevons, de Cournot, de M. Lucien March, et de bien d'autres, sont devenus ou deviennent classiques; la théorie de l'équilibre économique fondée sur l'égalité des *aphelimités* est entrée dans l'enseignement, et l'économie politique mathématique existe au même titre que la physique mathématique. Malheureusement l'observation des phénomènes économiques est beaucoup plus difficile que celle des phénomènes physiques et il y a une part d'indétermination qui fait que beaucoup de bons esprits, sans réprouver l'usage des mathématiques, conservent à leur égard une certaine défiance; d'ailleurs il faut une instruction mathématique étendue pour pouvoir aborder utilement certains traités d'économie politique, celui de M. Vilfredo Pareto, par exemple, pour ne citer que l'un des plus récents.

MM. Virgilio et Garibaldi ont cherché à donner, dans l'ouvrage que nous analysons, un résumé des notions qu'il faut, de toute nécessité, posséder pour comprendre l'économie politique mathématique.

En une centaine de pages, ils ont résumé le calcul algébrique, la résolution des équations, l'analyse combinatoire, la trigonométrie rectiligne, la géométrie analytique, le calcul différentiel et intégral, le calcul des probabilités.

Bien entendu, chacune des parties traitées l'est succinctement, mais d'une manière rigoureuse, et les auteurs ont réalisé un véritable tour de force en faisant tenir tant de choses en si peu d'espace, sans sacrifier ni la clarté ni la rigueur des démonstrations.

Nous aurions toutefois désiré trouver, dans ce remarquable ouvrage, quelques mots sur l'interpolation et sur la théorie des moindres carrés, d'un si grand usage en statistique. Peut-être les auteurs se résoudront-ils à nous donner un second volume dans lequel ils traiteront plus amplement du calcul des probabilités et où ils aborderont certaines questions de mécanique rationnelle qui nous paraissent indispensables, car dans les phénomènes économiques on rencontre la notion de force, d'équilibre, de vitesse, et il est très utile de les étudier sous cet aspect. MM. Virgilio et Garibaldi sont de ceux auxquels on peut demander beaucoup, c'est pourquoi nous leur soumettons ces desiderata.

Ajoutons que, en lisant les *Principii di Economia pura* de M. Maffeo Pantaleoni et l'ouvrage dont nous venons de parler, on a toute la substance de l'économie politique mathématique.

Pierre DES ESSARS.